



Nombre de conseillers  
En exercice : 20  
Présents : 11  
Procuration : 7  
Suffrage exprimé : 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°90-2025

### **OBJET : PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **03 JUIN 2025** à 18h30, le Conseil Municipal de La Guerche sur l'Aubois dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCASTEL, le Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Mme Christelle Bézé

Etaient présents : Pierre DUCASTEL (Maire), Solange MOREAU, Franck GABIGNON, Christelle BÉZÉ, Wilfrid BOISSIER, Christine COMBEMOREL, Muriel BRETON, Christine BONNEFOY-CLAUDET, Guillaume PERDRIX, Alain PAQUET, Anthony GARINIE.

Absents excusés : Nicolas THOMAS (pouvoir à M. Paquet), Catherine CLAUDET (pouvoir à M. le Maire), Danièle FONTAINE (pouvoir à Mme Bonnefoy-Claudet). Guy HENRY (pouvoir à M. Boissier), Romain FONTAINE (pouvoir à Mme Bézé), Laure LOTODÉ (pouvoir à Mme Moreau), Nathalie LASSERRE (pouvoir à Mme Breton).

Absents : M. Sylvain RABOT, M. Philippe MAUPASTÉ.

**Vu** la présentation du projet lors de la commission « écologie » en date du 14 mai 2025.

**Vu** le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1-V et R122-7-I,

**Vu** les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC N°0181082500004,

**Considérant** les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,

**Considérant** les documents transmis aux services de l'Etat et disponible en mairie,

**Considérant** les aménagements programmés,

Un permis de construire a été déposé le 18 avril 2025 par la société UNITÉ représentée par M. MAUREAU Stéphane pour la construction d'une centrale agrivoltaïque sur un élevage ovin, comprenant également un poste de livraison, un de transformation et une citerne, situé au lieu-dit « Les Auvergnats » sur la commune de La Guerche sur l'Aubois. Le projet occupera une surface estimée de 49 ha dont 21ha clôturés et 3 ares sur l'ensemble des 2 communes. La puissance totale estimée est de 13099 Mwh. Les parcelles concernées sur le territoire de la Guerche sur l'Aubois sont les suivantes : D35-36-37-38-39-40-44 et 45. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale. Compte tenu de ses caractéristiques, le projet est soumis à évaluation environnementale en application de l'article R122-2 du code de l'environnement. Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis, en application des articles L122-1-V et R122-7-1 du Code de l'environnement, aux collectivités territoriales intéressées par le projet, dont les communes d'implantation de ce dernier. C'est donc dans ce cadre que le conseil municipal de La Guerche sur l'Auboise est appelé à donner son avis. Etant entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après examen de l'étude environnementale du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol élaborée par la sté UNITÉ.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Suffrages exprimés : 11      pour : 11      contre :      abstention : 7  
(M. le Maire + pouvoir, Mme Moreau +pouvoir,  
M. Gabignon, M. Paquet + pouvoir)

- de donner un **avis défavorable** au titre de l'évaluation environnementale.
- de transmettre la délibération à la DDT et au pétitionnaire.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents,  
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,  
Certifié et exécutoire.  
Publié ce jour, le 10 juin 2025

Le Maire,  
**Pierre DUCASTEL**

La secrétaire de séance  
Mme Christelle BÉZÉ

Accusé de réception en préfecture  
018-211801089-20250603-90-DEL-2025-DE  
Date de réception préfecture : 10/06/2025